

« L'ARCHITECTURE
EST UNE EXPRESSION
DE LA CULTURE »

(...) La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que le patrimoine sont d'intérêt public... En conséquence des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement sont institués.»

Extrait de la Loi n° 77 du
3 janvier 1977.

Pour soutenir notre action
Être informé de notre activité
Participer à nos manifestations
Être partie prenante de notre vie associative...

Adhérez au CAUE 82 !



VOS COORDONNÉES

Nom de l'adhérent :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Fax :
Mail :

J'ADHÈRE AU C.A.U.E. POUR 2023, EN TANT QUE :

- Particuliers 10 euros
- Associations 30 euros
- Professionnels et entreprises 50 euros
- Communes jusqu'à 500 habitants 50 euros
- Communes de 500 à 2 000 habitants 200 euros
- Communes de 2 000 à 4 000 habitants 300 euros
- Communes de 4 000 à 10 000 habitants 500 euros
- Communes de plus de 10 000 habitants 1 500 euros
- Groupement de communes et syndicats
(métropole, agglomération, Com. de Communes, P.E.T.R., Pays...)
 - Inférieur à 15 000 habitants 1 500 euros
 - Supérieur à 15 000 habitants 2 500 euros

VOTRE RÈGLEMENT

Je règle le montant de mon adhésion par : chèque mandat ou virement
 je souhaite recevoir un mémoire

Coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - Mtb
RIB : 11206 - 20150 - 57445265070 - 63
IBAN : FR76 1120 6201 5057 4452 6507 063
BIC : AGRIFRPP812
N° SIRET : 322 252 602 00048

Hôtel du département
100 Bd Hubert Guouze
82000 Montauban
Tel. 05 63 03 80 88
caue82@ledepartement82.fr